

Ouverture du procès de Charles Onana à Paris le 7 octobre 2024

vendredi 4 octobre 2024

Lundi 7 octobre 2024 s'ouvre à Paris le procès de l'auteur Charles Onana et des éditions du Toucan devant la 17e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris. Il et elles sont poursuivi-es pour contestation de crime de génocide après qu'une plainte ait été déposée en 2020 par la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et Survie.

Paris, le 3 octobre 2024. Le tribunal se penchera sur les écrits de M. Onana dans son livre, « *Rwanda, la vérité sur l'opération turquoise* » (Paris, 2019, éditions du Toucan). Les organisations ont estimé que l'auteur était à l'origine de propos négationnistes, remettant en cause le génocide des Tutsis au Rwanda, notamment lorsqu'il prétend « *s'il en était encore besoin, que la thèse conspirationniste d'un régime hutu ayant planifié un « génocide » au Rwanda constitue l'une des plus grandes escroqueries du XXe siècle* » (page 198).

Les événements auxquels fait référence M. Onana sont reconnus par les juridictions internationales, les historien·nes et les juridictions nationales comme un génocide.

La FIDH, une organisation indépendante

Face aux tentatives de décrédibilisation du bien fondé de cette action judiciaire, la FIDH rappelle qu'elle est une organisation indépendante de tout gouvernement. La FIDH est critique de tous les régimes autoritaires et elle soutient toutes les victimes d'exactions. Ainsi, elle a eu l'occasion de dénoncer à de multiples reprises les violations des droits humains dont s'est rendu et se rend responsable le régime de Paul Kagame, au Rwanda comme en dehors de ses frontières.

La dernière [note d'analyse de la FIDH sur le Rwanda](#) dénonce le rétrécissement de l'espace démocratique au profit du parti de Paul Kagame, le Front patriotique rwandais. En juin 2023, la FIDH publiait [un communiqué de presse](#) dans lequel elle dénonçait le rôle du Rwanda dans la déstabilisation du Nord-Est du pays, après avoir fait le même constat dans [un très long article d'analyse](#). La FIDH dénonce régulièrement dans les médias les crimes et les atteintes aux droits humains du régime rwandais.

Dès 1993, la FIDH a été une des premières organisations à tirer le signal d'alarme alors que le génocide des Tutsis au Rwanda était en cours. Par ailleurs, elle n'a eu de cesse de mettre à jour toutes les responsabilités, y compris de la part de l'armée française, comme le montre [cet article, publié à l'occasion des 30 ans du génocide](#).

Dénoncer le négationnisme du génocide des Tutsis au Rwanda ne signifie pas un soutien au régime rwandais, et n'empêche pas la critique des exactions commises par ce même

régime.

P.-S.

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)

Ligue des droits de l'Homme (LDH)

Survie